

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303613	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Demande que lui soit appliquées les dispositions de la délibération CD 22-06-1117 du conseil départemental des Hautes Alpes et de reclassifier son son poste au Groupe B1, avec un effet rétroactif à compter du 1er juillet 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Monsieur R
Défendeur	DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Maître BRUNIERE Marine (Cour)
02)	DOSSIER N° 2300154	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	ANNULER la décision du 12 juillet 2022 par laquelle sa candidature sur le poste de directeur des Musées et du Patrimoine Culturel de la commune de Salon de Provence a été rejetée et celle de la seconde candidate a été accueillie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	NOÛS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE SALON DE PROVENCE	Maître BLANCHARD Sandra (Cour)

10 heures 30

03)

DOSSIER N° 2303152

RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire ANNULER la décision implicite de rejet du DEPARTEMENT DES BOUCHESDU-RHONE, suite à sa demande du 2 décembre 2022 tendant au versement de l'IFSE à compter du 1er janvier 2018, conformément à la mise en place du RIFSEEP, ensemble la décision expresse de rejet du 6 mars 2023.

Nom des parties

Demandeur Madame B

Défendeur DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Représentants des parties

CABINET D'AVOCATS BKB (Cour)

SELARL BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIES

Arrêté le 07/11/2025

Le président du tribunal